

## CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

La collaboration intercommunale à Genève a son fondement légal dans la loi sur l'administration des communes (LAC). Elle s'exerce à travers de nombreuses prestations à la population.

En aménagement du territoire, elle s'exerce principalement au travers de projets.

Par ailleurs, la Ville de Genève étant propriétaire de nombreux bien-fonds en dehors de son territoire, l'intercommunalité s'exerce également à ce titre-là.

### Objectifs

Intensifier les actions de collaboration dans les domaines d'action concernant :

- la création de logements sociaux ;
- la coopération en matière de planification scolaire ;
- la construction d'équipements publics ;
- l'aménagement concerté des espaces publics et des rives du Lac et des rivières ;
- un travail renforcé entre communes dans les secteurs situés aux frontières communales.

Lien

[Fiche action Pdcom : IA2](#)

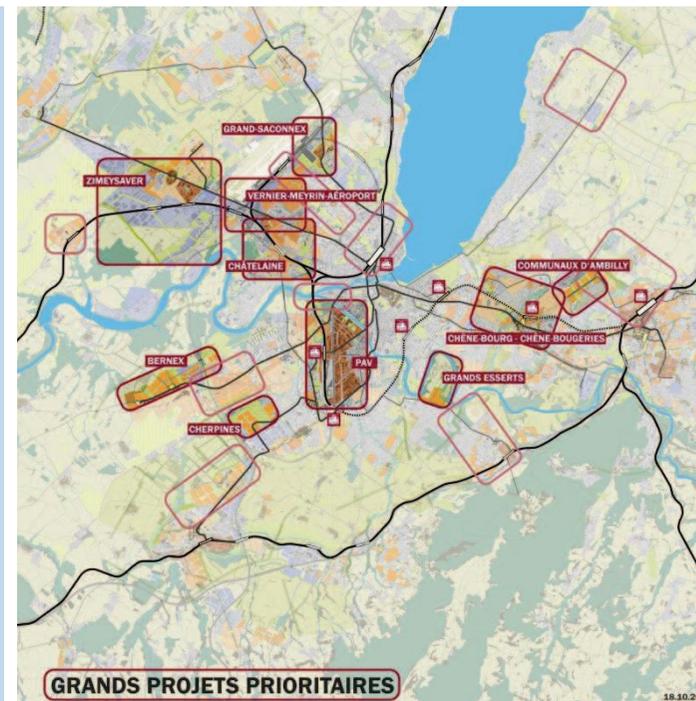
## EVOLUTION DU CONTEXTE

Le besoin de coopération intercommunale se renforce de plus en plus en lien avec le contexte économique et financier des communes, et le développement des communes urbaines de première couronne.

La mutualisation des équipements notamment est de plus en plus intégrée en amont des projets d'urbanisation (ex. patinoire des Vernets, crèches (Germaine Dufour), écoles (Chapelle-les-Sciez).

En plus de l'Association des communes genevoises de nouvelles plateformes thématiques intercommunales voient le jour (lieux culturels, équipements sportifs, grands projets, institutions de la petite enfance...).

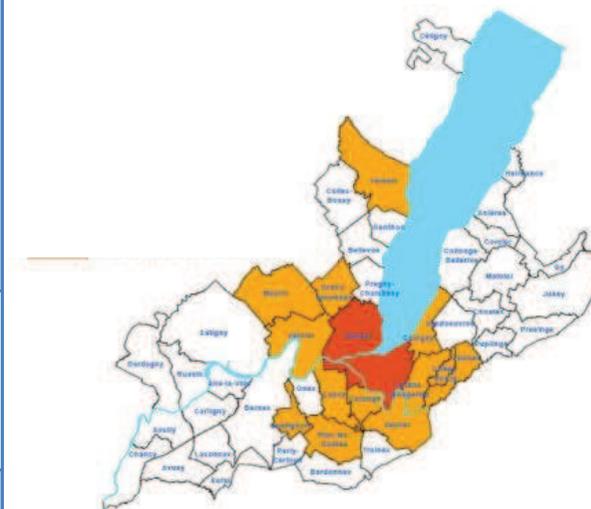
## IMAGES



ACTIONS	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>Projet d'agglomération</b>	<b>En cours</b>	La participation de la Ville de Genève au projet d'agglomération a permis de renforcer les collaborations intercommunales et transfrontalières. La signature du Projet d'agglomération 2 et sa participation au bureau du Groupement local de coopération transfrontalier (GLCT) du Grand Genève ont encore renforcé son rôle.
<b>Communauté des communes urbaines Praille-Acacias-Vernets</b>	<b>Réalisé</b>	Afin de renforcer leur poids dans le processus d'aménagement du PAV et d'intervenir de manière coordonnée et cohérente, les trois villes (Genève, Carouge et Lancy) ont institué une communauté des communes urbaines (CCU) en vertu de l'article 60 du Code civil suisse. La CCU, présidée par Lancy et dont le secrétariat est assuré par la Ville de Genève, favorise les synergies notamment dans le domaine des équipements publics et infrastructures.
<b>Planification scolaire pour 14 communes du canton</b>	<b>En cours</b>	Elle trouve son fondement légal dans la loi sur l'instruction publique C1 10 du 6 novembre 1940. La Ville de Genève a développé, il y a plus de 20 ans avec la collaboration du Service de la recherche en éducation, (SRED), une méthode d'estimation à 10 ans des besoins en équipement scolaire. Dans le contexte de l'agglomération, la Ville de Genève contribue aussi à la planification scolaire de 13 communes urbaines du canton (Carouge, Confignon, Cologny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier, Veyrier, Versoix. En partenariat avec ses communes, elle souhaite mettre à profit cette mission, en incitant la programmation intercommunale des futurs équipements scolaires et en explorant des solutions d'équipements scolaires partagés comme par exemple à la Chapelle-les-Sciez.
<b>Diverses collaborations intercommunales</b>	<b>En cours</b>	Les collaborations sont particulièrement riches avec la commune de Vernier avec laquelle Genève partage une longue frontière et sur le territoire de laquelle elle possède plusieurs biens-fonds. Elle s'exerce notamment dans le secteur de la Concorde (voir FICHE PL5), ainsi qu'à la ZILI et à la Tuilière.
<b>Aménagement des espaces publics et Rives de l'Arve</b>	<b>En cours</b>	L'aménagement de la Voie Verte d'agglomération a donné lieu à des collaborations avec l'Etat et les communes voisines, en particulier avec Carouge avec un mandat commun pour l'aménagement de la Rive de l'Arve.



Vue aérienne du PAV



Communes incluses dans la planification scolaire établie par la Ville de Genève.